

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Ce projet, relatif à des services relevant de la compétence de proximité de la ville, inclut l'acquisition et l'installation de matériel, de logiciels, les services professionnels et techniques et l'embauche de personnel, les frais de déplacement, la location de matériel, d'immeubles ainsi que l'aménagement et l'ameublement de bureaux afin d'effectuer les mises à jour, les études, la formation, les acquisitions, les mises en service de solutions d'affaires s'appuyant sur les technologies de l'information et des télécommunications pourvu que toutes ces dépenses soient spécifiques au projet.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 3 000 000 \$.

TOTAL : 3 000 000 \$

Annexe préparée le 3 février 2020 par :

Marc Vézina, directeur
Service des technologies de l'information